

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 87/58  
Objet

DESIGNATION DES RE-  
PRESENTANTS DE LA  
COMMISSION COMMUNALE  
POUR LES ELECTIONS  
DU CONSEIL DES PRUD'  
HOMMES

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 24  
Nombre de votants 31

25 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS

# Extrait du Registre des Délibérations

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE DU CONSEIL MUNICIPAL.

05. JUIN 1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le 15 mai 1987

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU  
BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI  
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS  
MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DEVIGNE  
FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. FABER par M. Le MAIRE  
M. BUSSEREAU par M. BENOIT  
M. BARBAT par M. THOMAS

M. BERNARD par Mme BUCHET  
Mme DE GAYE par Mme LAFAYE  
Mme GAUDIN par M. MARCOONI  
M. LE GUEUT par M. MONNARD

ABSENTS

M. M. GEOFFROY - CANDAU Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par circulaire ministérielle n° 87-3 du 10 avril 1987  
ont été précisées les conditions d'organisation et d'attribution de la  
Commission Communale prévue à l'article R 513-18 du Code du  
Travail chargée d'examiner les documents qui doivent constituer  
la liste électorale du Conseil des Prud'hommes dont le scrutin  
est prévu pour le 9 décembre 1987.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu la circulaire du 10 avril 1987
- Vu l'article R 513-18 du Code du Travail

## DECIDE

- de désigner comme représentants pour siéger au sein de la  
Commission Communale :

- Président : Le Maire ou son représentant
- Délégué de l'Administration : M. BERARD Raoul
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : M. BOUTIN Roger
- Membre employeur titulaire : M. DONZIER
- Membre employeur suppléant : M. PERGAY
- Membre salarié suppléant : M. SUPPLISSIAU

- Centre salarié circulaire : PNE MAIF

- Le secrétariat de cette commission sera assuré, conformément à la circulaire ministérielle précitée, par le Secrétaire Général Adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,



Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Adjoint Délégué,

Y. TAP